

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

CANTON DE VAUREAL

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HODENT

Séance du 17 avril 2023

Nombre de conseillers

- En exercice: 11

- Présents: 7

- Votants: 9

- Absents: 4
- Exclus: 0

Date de convocation :

13 avril 2023

Date d'affichage:

13 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 17 avril, à 20h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Eric Breton, Maire.

**Étaient présents :** Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Cédric Chiepperin, Fabien Copin, Joël Le Manach, Sébastien Valorz.

**Absents excusés**: Nelly Claës, Pascaline Legrand (pouvoir donné à Fabien Copin), Pierre Polverari (pouvoir donné à Patrice Bonnet), Chloé Journe.

Fabien Copin a été nommé secrétaire.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Délibération n°2023-34 : Avant - projet pour l'agrandissement du cimetière

## Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

## 1. <u>Délibération</u> 2023-34 : Avant - projet pour l'agrandissement du cimetière

Monsieur le Maire présente l'avant-projet du maître d'œuvre reçu le 08 avril 2023, concernant l'extension du cimetière.

Vu la délibération n°2022-58 du 18/12/2022 désignant le maître d'œuvre et approuvant l'estimation prévisionnelle des travaux ;

Considérant que le coût global estimé de l'opération était de 80 000€ HT;

Considérant que la nouvelle estimation est de 92 316.50€ HT;

Considérant que, à ce stade, le montant de l'avant-projet pourra être revu ;

Il est proposé d'autoriser le Maire à approuver l'avant-projet sous réserve d'avoir la réponse aux questions suivantes :

- Le prix des arbres tiges d'alignements plantés le long du chemin d'accès (sans la haie),
- Le prix pour la réhabilitation du point d'eau avec évacuation vers le drain ou autre,
- Avoir une photo du portail faisant apparaître les poteaux en métal. Le portail doit être de forme simple et plein, ou plein sur le bas et barreaux verticaux

- simples sans moulure. Un de 2,20m minimum ou de la même taille que celui qui est en place en bas est nécessaire.
- Sable stabilisé : est-il prévu un feutre géotextile afin d'éviter les remontées d'herbe.
- Profondeur du drain à porter à 2,50m au lieu de 1,70m.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide :

- **D'APPROUVER** le programme de l'avant-projet pour l'extension du cimetière sous réserve d'avoir eu les réponses aux questions mentionnées ci dessus ;
- D'APPROUVER le coût prévisionnel des travaux actualisé à la somme de 92 316.50€ HT pouvant évoluer suite aux réponses aux questions mentionnées ci - dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif au marché de maîtrise d'œuvre ci-dessus énoncé ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Cédric Chiepperin, Fabien Copin, Joël Le Manach, Sébastien Valorz, Pascaline Legrand, Pierre Polverari.
Voix contre	-
Voix abstention	-

## 2. Questions diverses:

- ➢ Point sur le plan de fermeture du réseau cuivre d'Orange : M. le Maire souhaite que le Conseil Municipal recense et organise les questions et/ou observations, afin de les transmette à Orange.
- ➢ Point sur le rachat des Serres François : un courrier rédigé par M. le Maire et M. Bonnet a été adressé au Président de la CCVVS, sur la potentialité du territoire et sur le fait qu'il serait intéressant d'étudier une proposition locale économiquement viable.
- Point sur la pétition lancée par la CCVVS pour l'implantation du lycée à Magnyen-Vexin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Le Secrétaire de séance